

place jusqu'à la fin de leur affectation. À compter de cet été, vous relèverez directement du Conseil des Arts du Canada.

5. Je suis un employé non permutant affecté à des activités d'affaires publiques et de communications au sein d'une direction géographique de programmes d'AECEC. Qu'est-ce qui m'attend?

Vous restez un employé d'AECEC. Le Ministère garde la responsabilité des fonctions d'affaires publiques et de communications. Vous serez réaffecté dans votre secteur, et on prévoit que vos fonctions seront essentiellement inchangées.

6. Qu'advient-il de la Section des affaires historiques (BKRH) de la Direction des relations internationales en matière d'éducation (BKR)?

La fonction Relations en matière d'éducation étant transférée au Conseil des Arts du Canada, la Section des affaires historiques sera transférée cet été à la Direction des services de bibliothèque (BMS).

7. Dans quelle mesure AECEC continuera-t-il à participer aux relations internationales en matière de culture et d'éducation?

Le Conseil des Arts du Canada agira comme agent d'exécution, mais AECEC restera pleinement responsable de tous les éléments de la politique étrangère qui touchent les relations en matière de culture et d'éducation. Les missions du Canada continueront à appuyer ces activités à l'étranger.

8. Pourquoi le gouvernement a-t-il décidé de transférer au Conseil des Arts du Canada les programmes de relations internationales d'AECEC en matière de culture et d'éducation?

Le gouvernement a déclaré son intention d'améliorer le service au public tout en tentant d'améliorer l'efficacité de la prestation de ses programmes par divers regroupements.

Le Conseil des Arts du Canada est depuis longtemps un centre national de coordination pour ce qui concerne les programmes culturels. Il a établi sa réputation en encourageant l'excellence et en appuyant une large gamme d'initiatives touchant la culture et l'éducation au pays. En lui transférant l'exécution de nos programmes de relations internationales en matière de culture et d'éducation, le gouvernement offrira un point d'accès unique aux artistes et aux étudiants qui devaient jusqu'à maintenant traiter avec au moins deux organismes pour tenter d'obtenir un soutien. Ce regroupement devrait aussi offrir certaines possibilités de réduire les frais généraux de l'exécution de ces programmes. De plus, le Conseil des Arts du Canada est plus efficient lorsqu'il s'agit d'amener le secteur privé à appuyer la culture.